

## LOUTRE DAM (CHAMPLAIN)



Enveloppe (88 x 152 mm.).  
Oblitération de type Petit cercle brisé « LOUTRE DAM // AP 4 / 17 // P.Q. »  
Marque de transit illisible au verso.  
(Collection Marc Beaupré)

Grâce à Hugo Deshayé, j'ai pu acquérir, hier, une enveloppe assez banale d'apparence, mais qui aura une place de choix dans mes collections.

**LOUTRE DAM** est un petit bureau de poste qui, selon les fiches de bureaux et maîtres de poste, opéra du 25 décembre 1916 au 30 novembre 1917. Moins d'un an, c'est évidemment une période extrêmement courte et nul doute que les marques postales de ce bureau ne se trouvent pas dans tous les inventaires des marchands de marques postales.



Une épreuve de l'empreinte, en date du 2 décembre 1916, se trouve dans les répertoires édités par J. Paul HUGHES. *Proof Strikes of Canada. Volume III: Split Circle Proof Strikes of Québec.* (Kelowna B.C., Robert A. Lee Philatelist Ltd., 1989. Page 51).

Le bureau de poste eut deux titulaires : E.A. Egar (1916-12-25 @ 1917-04-07) et L.J. McNally (1917-09-21 @ 1917-11-30). Il était situé en Haute-Mauricie, à une cinquantaine de milles de Sanmaur. La fiche des archives n'indique pas la localisation du bureau de

poste. Un vieil annuaire des chemins de fer au Canada (*Canadian Official Railway Guide* ..., Montréal, International Railway Publishing Co. Ltd, April 1961, page 147) situe LOUTRE DAM dans le comté de Champlain, à une cinquantaine de milles de Sanmaur, gare du CN la plus rapprochée.

Le bureau de LOUTRE DAM fut établi lors des travaux préparatoires à la construction du Barrage La Loutre, plus tard le Barrage Gouin. En 1910, les entreprises forestières ont décidé de contrôler le débit des eaux de la rivière Saint-Maurice en construisant un barrage au rapide La Loutre. Achevé en 1917, le barrage Gouin a une longueur de 1800 pieds, une hauteur de 70 pieds et il retient un lac de 300 milles carrés, contenant 280 millions de pieds cubes. Les draveurs avaient, avec le barrage, de meilleures conditions de flottage du bois de la Saint-Maurice. La réalisation de ce barrage eut un impact considérable sur l'organisation du territoire et la population autochtone.

Le missionnaire Oblat, Joseph-Étienne Guinard, relate dans ses *Mémoires d'un simple missionnaire* (Ministère des Affaires culturelles du Québec, 1980. Collection «Civilisation du Québec», pages 158-161) :

« C'est à l'automne de 1914 que commencèrent les travaux préliminaires à la construction du barrage La Loutre. Comme dans le cas des barrages de la rivière Manowan, nous avons pris connaissance des projets de la Commission des eaux courantes du Québec lorsqu'un jour, en revenant en canot d'Obedjwan, nous vîmes un gros regroupement de tentes et de bâtiments temporaires en un endroit où jusque là il n'y avait jamais eu qu'arbres et rapides, paix et solitude. Les travailleurs et les experts s'étaient installés près du rapide La Loutre, sur le côté sud du lac Kotchitchiwastan, à l'endroit précis où allait être érigé le barrage Gouin, dit La Loutre. (...)

En 1915, la Fraser Brace Company entreprenait la construction du barrage. La Compagnie de la Baie d'Hudson s'objecta à ce que la Fraser Brace installe le centre de ses opérations sur ses terrains de Wemontaching, ce qui obligea la Fraser à s'installer de l'autre côté de la rivière, dans un endroit défavorable auquel on allait donner le nom de Sanmaur, contraction du nom Saint-Maurice.

Cet endroit ne convenait pas à la Fraser Brace dans la mesure où, à partir de ce point, un rapide plat interdisait tout transport de matériel par la rivière. La compagnie entreprit donc de construire un barrage temporaire qui devait élever le niveau de l'eau et permettre de faire flotter le matériel sans qu'il ne soit, à coup sûr, entraîné dans les rapides. »

Jusqu'en 1960, le réservoir n'a pas attiré beaucoup de villégiateurs. L'eau était impropre à la consommation et le poisson était chargé de mercure, résultat de l'inondation du territoire. Au fil des ans et de l'assainissement des eaux, les pêcheurs ont peu à peu adopté le réservoir Gouin. Avec la construction des routes forestières, le réservoir s'est démocratisé et est devenu un lieu recherché pour la pêche.

Marc Beaupré  
1<sup>er</sup> juillet 2006